



Congé parental dans la fonction publique

Par nat, le 28/10/2010 à 08:29

Bonjour,
Je me permets de vous écrire car je suis actuellement en litige avec mon responsable.
Je suis actuellement stagiaire dans la fonction publique hospitalière, en novembre 2009 j'ai eu mon premier enfant, j'ai pris alors un congé parental de 6 mois à temps partiel à la suite de mon congé maternité, celui-ci débuté en mars et s'est terminé en septembre.
J'ai informé par courrier mon employeur 2 mois avant la fin de mon congé de ma volonté de reprendre mon activité à temps plein en septembre.
En juillet j'ai appris une nouvelle grossesse qui malheureusement ne se passe pas très bien donc mon médecin me met en arrêt maladie où je suis toujours.
En septembre mon employeur refuse donc de considérer ma reprise à plein temps et la fin de mon congé à temps partiel à cause de mon arrêt maladie, est-ce légal? ne dois-je pas être réintégré un poste égal à une rémunération égale d'avant mon congé parental?
Merci de me répondre